

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 MAI 2019 À 19 H

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

2779^e SESSION

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, tenue à l'hôtel de ville, 926, rue Principale Est à Saint-Paul-d'Abbotsford, le **mardi 7 mai 2019**, à 19 h à laquelle sont présents madame la conseillère Mélanie Duchesneau et messieurs les conseillers Mario Blanchard, Robert Marshall, Pierre Pelletier et Christian Riendeau siégeant sous la présidence de Monsieur le maire Robert Vyncke qui procède à l'ouverture de la séance.

Absence justifiée de monsieur le conseiller Mario Larochelle.

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint.

Monsieur Robert Vyncke souhaite la bienvenue à tous et il procède à l'ouverture de l'assemblée.

Monsieur Jean-Raphaël Cloutier, directeur général ainsi que madame Mélanie Desgens, secrétaire au greffe, sont également présents.

2019-05-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Christian Riendeau et **RÉSOLU** que le conseil municipal de Saint-Paul-d'Abbotsford adopte l'ordre du jour, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Première période de questions

La période de questions débute à 19 h 01 et se termine à 19 h 07.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 MAI 2019 À 19 H

2019-05-02 **Adoption du procès-verbal de la séance régulière tenue le 2 avril 2019**

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière tenue le mardi 2 avril 2019 à 19 h 00, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford adopte le procès-verbal tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-05-03 **Adoption des comptes fournisseurs et à payer en date du mardi 7 mai 2019**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer comprend des comptes payables à même le budget 2019;

ATTENDU QUE conformément au règlement 584-2015 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses;

ATTENDU QUE le directeur général atteste qu'il y a des crédits disponibles pour voir aux paiements des dépenses déposées, et ce, conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Blanchard et **RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes fournisseurs déposée en date du 7 mai 2019 pour la somme totale de 343 742,98 \$ à même le budget 2019 et d'en autoriser leur paiement.

QUE le conseil municipal entérine tous les comptes payables déjà déboursés relativement au règlement 584-2015, le détail ainsi que l'ensemble des autres comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 MAI 2019 À 19 H

2019-05-04

Réalisation complète de l'objet des règlements

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe, pour chacun de ces règlements, un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Marshall et **RÉSOLU** que la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 MAI 2019 À 19 H

QUE la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford informe le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QUE la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaux mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-05-05

Abrogation des résolutions 2019-02-05 et 2019-02-06

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger les résolutions 2019-02-05 et 2019-02-06 tel que demandé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) suite à l'adoption de la résolution 2019-05-04;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Marshall et **RÉSOLU** que la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford abroge les résolutions 2019-02-05 et 2019-02-06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-05-06

Demande de soutien financier – Vernissage École secondaire Paul-Germain-Ostiguy

ATTENDU QUE l'École secondaire Paul-Germain-Ostiguy participe à un concours photo international dans le cadre d'un projet de 2^{ème} secondaire intitulé « Je capture mon patrimoine »;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal sont invités à prendre part à un vernissage qui aura lieu le 30 mai prochain;

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 MAI 2019 À 19 H

ATTENDU QUE le conseil désire également soutenir la persévérance scolaire et ainsi encourager la détermination et l'assiduité des élèves par l'accomplissement de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mélanie Duchesneau et **RÉSOLU** que la Municipalité contribue financièrement au projet des étudiants en accordant un montant de 200 \$ à l'établissement scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-05-07

Embauche d'un coordonnateur loisirs, arts et culture

ATTENDU QUE le poste de coordonnateur loisirs, arts et culture est vacant pour une période d'environ 6 mois;

ATTENDU QUE le processus d'entrevue a été effectué;

ATTENDU QUE la candidature de monsieur Jean Provencher a été retenue pour combler ce poste et que celui-ci était disponible à débiter l'emploi le 23 avril 2019;

ATTENDU QU'il s'agit d'un poste à temps partiel et temporaire;

ATTENDU QUE l'emploi est un remplacement pour une durée de 6 mois avec possibilité de prolongation au besoin ou d'embauche permanente après la période de probation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mélanie Duchesneau et **RÉSOLU** de retenir la candidature de monsieur Jean Provencher afin de pourvoir au poste de coordonnateur loisirs, arts et culture, et ce, à compter du 23 avril 2019 selon les conditions établies entre les parties.

QUE ce poste soit rémunéré en respectant les balises salariales de l'échelle de niveau 5 de la structure salariale en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 MAI 2019 À 19 H

2019-05-08

Embauche à la bibliothèque municipale pour la période estivale

ATTENDU QUE madame Sylvie Ménard ainsi que les bénévoles accomplissent, tout au long de l'année, un travail remarquable et que durant la période estivale survient un manque de disponibilité en raison des vacances de chacun;

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, l'embauche d'une personne à temps partiel permet aux bénévoles de s'absenter pour bénéficier d'un congé estival;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mélanie Duchesneau et **RÉSOLU** d'engager, à la recommandation de madame Sylvie Ménard, monsieur Frédéric Langlois pour une période de huit (8) semaines, à partir du jeudi 4 juillet jusqu'au vendredi 30 août 2019, sur une base maximale de 8 heures par semaine durant la période estivale pour s'acquitter des tâches nécessaires au fonctionnement de la bibliothèque.

QUE ce poste soit rémunéré en respectant les balises en vigueur de la structure salariale de classe 10 de la Municipalité et qu'une augmentation de 0,25\$ de l'heure par année de service soit octroyée dans le cadre de cette embauche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-05-09

Formation – Les Outils du CCU

ATTENDU QUE l'Association québécoise d'urbanisme organise une formation qui se tiendra le 25 mai 2019 à Trois-Rivières et dont celle-ci sera basée sur les critères d'analyse applicables aux demandes reçues par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Riendeau et **RÉSOLU** d'autoriser monsieur Jean-Raphaël Cloutier, directeur général et madame Pascale Benoît, fonctionnaire désignée, responsable de l'urbanisme, officier municipal en bâtiment et en environnement (OMBE) / inspectrice municipale à participer à cette formation et d'en autoriser les frais d'inscription.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 MAI 2019 À 19 H

QUE les frais généraux, de repas, d'hébergement et frais inhérents soient assumés par la Municipalité selon les politiques, contrats et règlements en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-05-10

Adoption de l'organigramme municipal 2019

ATTENDU QUE la Municipalité modifie l'organigramme du personnel municipal, réorganisant ainsi certaines affectations et responsabilités afin de représenter plus adéquatement les services municipaux offerts aux citoyens et de permettre l'atteinte des objectifs budgétaires et projets à venir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** d'adopter l'organigramme déposé par le directeur général en tenant compte des modifications apportées à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-05-11

Autorisation d'agir au nom et pour le compte de la Municipalité / Signature d'actes notariés

ATTENDU QU'il y a lieu de signer devant notaire des actes notariés variés et de nommer un représentant pour agir au nom et pour le compte de la Municipalité avec les études notariales retenues par la Municipalité ou un tiers, en communiquant par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Blanchard et **RÉSOLU** d'autoriser le Maire, Monsieur Robert Vyncke ou le Directeur général, Monsieur Jean-Raphaël Cloutier, de signer au nom et pour le compte de la Municipalité tout acte notarié afin de conclure toute transaction devant notaire.

QUE le Maire ou le Directeur général sont autorisés de communiquer par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique avec les services de notaire retenus.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 MAI 2019 À 19 H

QUE la présente résolution entre en vigueur séance tenante et est d'une durée indéterminée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-05-12

Congrès annuel ADMQ 2019 / Inscription et représentation

ATTENDU QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) organise son Congrès annuel du 12 au 14 juin 2019, au Centre des congrès de Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Marshall et **RÉSOLU** d'autoriser monsieur Jean-Raphaël Cloutier, directeur général et madame Isabelle Robert, coordonnatrice des finances et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité, à participer au Congrès et d'en autoriser les frais d'inscription.

QUE les frais généraux, de repas, d'hébergement et frais inhérents soient assumés par la Municipalité selon les politiques, contrats et règlements en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-05-13

Congrès annuel FQM 2019 / Inscription et représentation

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) tiendra son congrès annuel la fin de semaine du 26, 27 et 28 septembre 2019 à Québec;

ATTENDU QUE les informations, les ateliers et les formations donnés durant ce congrès sont importants pour la Municipalité, tant sur le plan administratif que législatif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Blanchard et **RÉSOLU** d'autoriser le Maire, le directeur général ainsi qu'un conseiller municipal à participer au Congrès 2019 de la Fédération québécoise des municipalités et d'en autoriser les frais d'inscription.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 MAI 2019 À 19 H

QUE les frais généraux, de repas, d'hébergement et frais inhérents sont assumés par la Municipalité selon les politiques, contrats et règlements en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Madame Mélanie Duchesneau déclare son intérêt dans le point suivant relativement au lien d'affaires la reliant au commerce. Elle déclare n'avoir jamais fait partie des discussions sur le sujet et s'être retirée de tout échange au sein du conseil municipal. Elle se retire donc de la table du conseil, des délibérations et du vote.

2019-05-14

Demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / lot 3 516 856, 991 rue Principale Est

ATTENDU QUE la présente requête de PIIA est demandée par Madame Mélanie Duchesneau, propriétaire, et que celle-ci concerne la rénovation de la terrasse de la façade;

ATTENDU QUE le règlement de PIIA numéro 616-2018 de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford précise que toute rénovation de façade de bâtiment est assujettie au PIIA;

ATTENDU QUE le tout est conforme au Règlement de zonage numéro 612-2018;

ATTENDU QUE les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA;

ATTENDU QU'il est recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme d'accepter la demande concernant la rénovation de la terrasse de la façade;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Riendeau et **RÉSOLU** d'autoriser la demande de rénovation au 991, rue Principale Est.

QUE les membres du CCU suggèrent de tolérer les enseignes en bois temporairement. Cependant, le drapeau inscrit « ouvert » devra être retiré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS À LA TABLE POUR LE VOTE

Madame Mélanie Duchesneau est de retour à la table des conseillers.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 MAI 2019 À 19 H

2019-05-15

Demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA / lot 3 517 196, 435 chemin d'Ange-Gardien

ATTENDU QUE la présente requête de PIIA est demandée par Monsieur Maxime Gauvin, propriétaire, et que celle-ci concerne la rénovation complète de la façade avec un agrandissement de 4 pieds afin d'agrandir le hall d'entrée;

ATTENDU QUE le règlement de PIIA numéro 616-2018 de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford précise que toute rénovation de façade de bâtiment est assujettie au PIIA;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des documents requis et que le tout est conforme au Règlement de zonage numéro 612-2018;

ATTENDU QUE les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA;

ATTENDU QU'il est recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme d'accepter la demande de rénovation complète de la façade avec un agrandissement de 4 pieds afin d'agrandir le hall d'entrée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** d'autoriser la demande de rénovation avec agrandissement au 435, chemin d'Ange-Gardien.

QUE la majorité des membres du CCU suggère un aménagement paysager amélioré tel l'ajout de fleurs et pelouse afin d'embellir la façade du bâtiment tout en tenant compte des installations septiques près de la résidence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-05-16

Autorisation des dépenses – Fête familiale 2019

ATTENDU la Résolution numéro 2018-12-02 – Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2019 adoptée lors de la séance du conseil municipal tenue le 4 décembre 2018;

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 MAI 2019 À 19 H

ATTENDU QUE la Municipalité organisera une fête familiale estivale le vendredi 21 juin 2019;

ATTENDU le caractère particulier et reconnu de cet événement et qu'une saine gestion administrative de l'organisation et des dépenses assurera le bon déroulement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mélanie Duchesneau et **RÉSOLU** d'autoriser toutes les dépenses relatives à l'organisation et à la tenue de la fête familiale estivale 2019 selon le cadre établi par les prévisions budgétaires 2019, et adoptées en décembre 2018.

QUE la liste de ces dépenses soit déposée au conseil municipal afin que ce dernier soit tenu informé des coûts reliés aux événements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Rapport des délégués

Aucun rapport n'est présenté par les délégués.

Rapports du maire et de la MRC

Le maire procède à un compte rendu de ses dossiers municipaux et relevant de la MRC.

Deuxième période de questions

La période de questions débute à 19 h 28 et se termine à 19 h 43.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 MAI 2019 À 19 H

2019-05-17 **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** que la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford soit levée à 19 h 44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Monsieur Robert Vyncke

Maire

Monsieur Jean-Raphaël Cloutier

Directeur général